

MOT DU DIRECTEUR

Un partage d'informations



Chers partenaires,
J'ai le plaisir de vous présenter le nouveau bulletin d'informations de la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie (DOM) de Transports Québec, La voie partagée. Cette publication a pour but de vous informer sur notre rôle, notre fonctionnement et nos champs d'intervention, ainsi que sur différents

sujets d'importance vous concernant relatifs au milieu des transports et à la Montérégie-Ouest.

Ce bulletin est une action concrète résultant de la rétroaction des partenaires ciblés lors d'un sondage réalisé pour le compte de la DOM à l'automne 2006. Rappelons que cette enquête avait pour but d'évaluer le niveau de satisfaction des municipalités et MRC à l'égard des communications effectuées avec la DOM.

Cette publication témoigne donc de notre volonté de développer une collaboration qui aura, j'en suis convaincu, des répercussions positives sur l'ensemble de notre travail en tant que partenaires du réseau routier. Publié de deux à trois fois par année, ce bulletin s'inscrit dans une perspective de transmission d'informations importantes pour laquelle nous avons constaté un besoin. En ce sens, je vous invite à devenir à votre tour, des relayeurs d'informations!

Cet outil de communication est un projet qui nous concerne tous. Soyez donc assurés que les suggestions et autres commentaires seront toujours grandement appréciés. Pour ce faire, une adresse courriel a été créée : lavoiepartagee@mtq.gouv.qc.ca.

Alors, n'hésitez plus ; partagez !

Le directeur,

Bernard Caron, ing.
Directeur de l'Ouest-de-la-Montérégie
Ministère des Transports

CLIN D'ŒIL

2007, année de la sécurité routière

La sécurité routière est un véritable enjeu de société auquel toute la population est invitée à adhérer.

L'année 2007, décrétée Année de la sécurité routière, tire à sa fin. Sous le thème «Soyez attentifs et responsables, ralentissez!», le ministère des Transports a adopté un plan d'actions dont nous avons pu constater les initiatives depuis le début de l'année.



À la charnière de toutes les mesures entreprises se trouve certainement la formation de la Table québécoise de la sécurité routière qui avait pour principal objectif de venir à un consensus sur un choix de solutions qui devraient permettre de diminuer considérablement le nombre de morts et de blessés sur les routes du Québec. Le premier rapport de

recommandations déposé en juillet dernier présentait huit thèmes desquels découlaient six actions majoritaires : l'introduction de sanctions plus sévères pour les grands excès de vitesse et la récidive, la mise en place de projets pilotes pour les radars photographiques et les caméras aux feux rouges, des sanctions plus sévères pour la conduite avec les facultés affaiblies, l'interdiction pour le conducteur d'utiliser le combiné d'un téléphone cellulaire lorsque le véhicule est en mouvement, l'accès graduel à la conduite et les limiteurs de vitesse pour les camions lourds.

De même, la fin de l'Année de la sécurité routière permet le rappel des campagnes de sensibilisation à la télévision, à la radio ou sur les routes... Pour ne nommer que quelques exemples, c'est sous le thème «Un accident, ça frappe... ça frappe beaucoup de monde» que la

SAAQ a diffusé trois messages télévisés sur les conséquences qu'entraînent la vitesse et l'alcool au volant. Une campagne d'information ayant pour slogan «Avec le temps, il y a des signes que l'on ne voit plus» a été lancée afin de sensibiliser les usagers de la route au respect de la signalisation. Il y a également eu le lancement de la nouvelle plateforme de l'Inforoutière qui a pour but d'informer par téléphone ou par Internet les automobilistes sur les conditions routières 24h par jour, 7 jours par semaine. Finalement, plusieurs

interventions policières ont également été mises en branle tout au long de l'année. L'événement à venir et attendu de tous : le dévoilement de la

Politique québécoise de la sécurité routière, prévu pour décembre prochain.

« un choix de solutions qui devraient permettre de diminuer considérablement le nombre de morts et de blessés sur les routes du Québec »

LE MANDAT DE LA DIRECTION DE L'OUEST-DE-LA-MONTÉRÉGIE

La DOM, c'est un territoire de quelques 5 000 km², un réseau routier atteignant une longueur linéaire de 1 445 km et outre les deux réserves autochtones, c'est également 87 municipalités réparties en sept MRC et neuf CEP. Sa position géographique, de même que la présence d'autoroutes importantes, en font une véritable charnière entre le Québec, l'Ontario et les États-Unis. Pour concrétiser sa vocation ainsi que pour assurer un service de qualité aux usagers et aux partenaires de son territoire, la DOM est composée de plusieurs unités administratives.

Outre le directeur, la porte d'entrée de la DOM est le Service des liaisons avec les partenaires et les usagers (SLPU). Cette première unité gère à la fois les demandes de toutes sortes, les questions et les plaintes. Elle joue également le rôle d'interlocuteur auprès de ses partenaires, les élus, les différents organismes ou institutions, les médias et les usagers. Sommairement, les dossiers gérés par le SLPU incluent les ententes avec les partenaires et municipalités, les programmes d'aide et les subventions, le transport adapté, le transport collectif des personnes, les pistes cyclables ainsi que les communications et les relations de presse.

Le SLPU assure la coordination du traitement des demandes en collaboration avec les services appropriés.

Le SLPU assure la coordination du traitement des demandes en collaboration avec les services appropriés. Si, par exemple, la demande nécessite une analyse afin de dégager

des problématiques de développement, de conservation, de réfection ou d'amélioration du réseau routier et des infrastructures, la requête est transmise au Service des inventaires et du Plan (SIP). Ce service s'occupe également de produire la programmation pluriannuelle des travaux et projets routiers, de la géomatique, de la gestion de circulation et de diverses études (hydrauliques, sécurité, etc.) et de l'inspection des structures et de l'environnement.

Dans les cas où une demande est relative à des chantiers de construction du Ministère, l'unité administrative visée est le Service des projets (SP). Celui-ci a pour tâche de concevoir, élaborer et produire les plans et devis liés aux interventions programmées par le SIP. Il doit également assurer l'exécution des travaux et la mise en œuvre des investissements sur le territoire. Son équipe multidisciplinaire comprend divers champs de compétence tels l'ingénierie, l'évaluation immobilière et l'arpentage.

L'exécution de tous les projets de la DOM nécessite évidemment une gestion rigoureuse ainsi qu'un bon encadrement. C'est le Service du soutien à la gestion (SSG) qui s'occupe de faciliter la réalisation des mandats de la DOM en gérant et en administrant les ressources matérielles, humaines et informationnelles, en plus d'être responsable de la gestion financière (approvisionnement, contrat et finances).

Finalement, l'entretien du réseau est géré par les quatre centres de services du territoire situés respectivement à Napierville, Ormstown, Vaudreuil et Saint-Jean-sur-Richelieu. Ce sont les travailleurs de « terrain », ou encore, les représentants des clientèles locales. Ils sont les yeux de la DOM, traitent les demandes d'intervention devant faire l'objet de différents permis tels des permissions de voirie ou de tenue d'événements spéciaux et appliquent diverses réglementations régies par le Ministère. Ils sont de plus responsables des réclamations sur dommages.

Greffé aux centres de services se trouve le Module de l'exploitation. Celui-ci contribue à assurer la cohérence entre les différents services de la DOM en matière d'exploitation et à améliorer l'efficacité dans la réalisation des activités.

EXIGENCES DE DÉGLAÇAGE : FONDANT OU ABRASIF ?



Plusieurs facteurs ont une influence quant à l'utilisation des fondants et des abrasifs.

Pour faire effet, le sel a besoin de se dissoudre dans l'eau avant d'agir. Son efficacité diminue donc avec l'abaissement de la température. Au contraire, les abrasifs sont idéaux lors des journées très froides. Son défaut se trouve plutôt au niveau des chaussées propres et sèches, puisque les abrasifs diminuent l'adhérence des pneus, pouvant alors constituer un risque d'accident.

Sommairement, les routes doivent être déglacées trois ou quatre heures après une précipitation (le délai varie selon la température). Lors d'une tempête le soir ou la nuit, les routes doivent être dégagées entre 8 h et 9 h pour celles ayant une circulation à haut débit et entre 10 h et 12 h pour les routes à moyen ou faible débit. De plus, pour un taux de précipitation à moins de 15 cm/24h, l'épaisseur maximale de neige tolérée se situe entre 5 et 7 cm, dépendamment du niveau de service demandé et de la classification des routes.



La voie partagée
lavoiepartagee@mtq.gouv.qc.ca

180, boul. d'Anjou, bureau 200
Châteauguay (Québec) J6K 1C4

Téléphone : **450 698-3400**

Sans frais : **1 866 817-9848**

Télécopieur : 450 698-3452

Coordination : Geneviève Gazaille

Rédaction : Ariane Lareau

Révision linguistique : Ginette Boudreau

Production : Xpresso Communication

Ce bulletin est imprimé sur du papier recyclé
100 % postconsommation :

